

Novembre 2020

498826 5658623 356536566 54558 351

C

hiffre du mois

9500

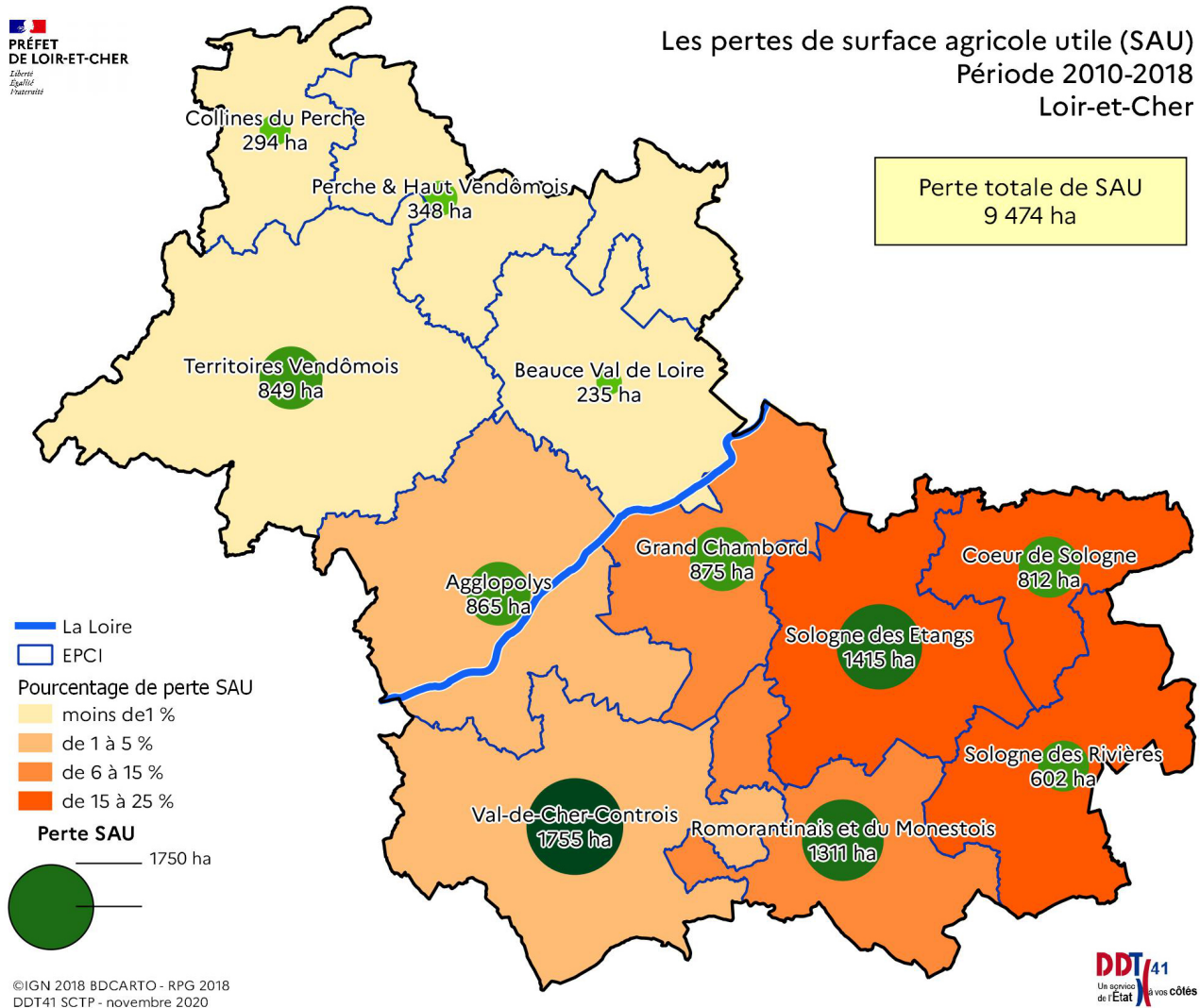
ha de terres agricoles perdues sur la période 2010-2018 en Loir-et-Cher

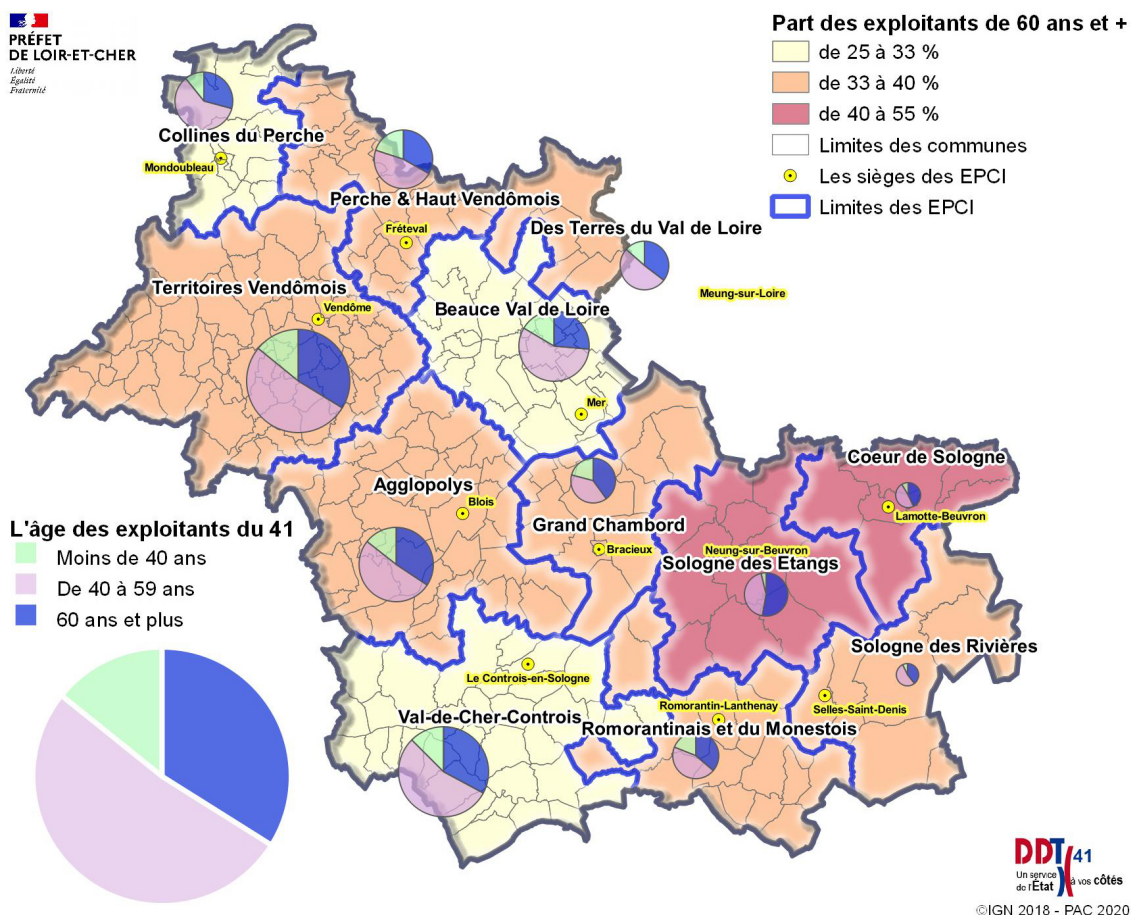
En 2018, l'agriculture occupe 285 500 hectares soit 45 % du territoire de Loir-et-Cher. Près de 80 % de la surface agricole est concentrée au nord de la Loire.

Entre 2010 et 2018, l'agriculture a perdu 9 500 hectares de terres agricoles, un niveau proche de la décennie précédente mais qui marque un ralentissement par rapport aux périodes antérieures. Pour rappel, la surface agricole a diminué de 100 000 hectares entre 1950 et 2010 essentiellement sur les territoires sud du département, dont la Sologne.

Sur cette dernière période (2010-2018), la diminution des terres agricoles concerne toujours majoritairement les territoires sud du département : 6 800 hectares soit 72 % de la perte de terres.

Si l'urbanisation des sols est en cause (habitat et zones d'activités), ce phénomène ne représente que 16 % de la diminution d'espaces agricoles. Ainsi, 84 % de l'abandon des terres agricoles se fait au profit d'espaces naturels qui bénéficient pour partie à la chasse.





En cause également, le vieillissement important des exploitants agricoles : **1 exploitant agricole sur 3 en Loir-et-Cher a plus de 60 ans**. Mais comme en témoigne la carte de répartition des exploitants agricoles par classe d'âge, le phénomène est plus marqué au sud de la Loire et en particulier en Sologne.

Le maintien de l'agriculture sur le territoire constitue un enjeu essentiel pour l'aménagement et l'économie du territoire, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. A titre d'exemple **en Loir-et-Cher, 30% des espaces Natura 2000 sont situés en zones agricoles**. L'agriculture participe aussi à l'identité du territoire en terme de paysage.

Sur le plan national, le plan biodiversité de 2018 fixe un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2040. Afin de tendre vers cet objectif, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou SRADDET, vise la division par deux de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025 et insiste sur le recyclage des friches.

La DDT s'attache à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et contribue à accompagner la transmission des exploitations. Elle veille au respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles dans les documents d'urbanisme et via la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers). Elle participe également à améliorer la connaissance de ces espaces en développant par exemple une méthode fiable pour le recensement des friches agricoles (terres à l'abandon depuis 5 ans ou plus).

Sources :

PAC (RPG) et SITADEL (base des permis de construire).

Pour en savoir plus :

- La [CDPENAF](#)
- Le [SRADDET](#)

Directrice de la publication : Corinne Biver
Rédacteur en chef : Joël Martine
Coordination éditoriale : Cécile Dormoy
Auteurs : Joël Martine, Odile Zulémie
Conception : Odile Zulémie

Direction Départementale des Territoires
Service Connaissance des Territoires et Prospective
17 quai de l'abbé Grégoire - 41012 Blois Cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>